

Surveillance du marché

Politique d'exécution

Version 1.0 - Juillet 2021

ILNAS

Sommaire

| | | |
|-----|--|----|
| 1 | Contexte de la surveillance du marché..... | 5 |
| 1.1 | Marché intérieur de l'Union européenne..... | 5 |
| 1.2 | Introduction de l'ILNAS..... | 7 |
| 1.3 | Département de la surveillance du marché au sein de l'ILNAS..... | 9 |
| 2 | Introduction à la politique d'exécution du département de la surveillance du marché..... | 11 |
| 2.1 | Objectif de la politique d'exécution..... | 11 |
| 2.2 | Structure de la politique d'exécution..... | 11 |
| 3 | Approche de la politique d'exécution du département de la surveillance du marché..... | 12 |
| 3.1 | Approche de la politique d'exécution..... | 12 |
| 4 | Politique d'exécution du département de la surveillance du marché..... | 14 |
| 4.1 | Vision..... | 14 |
| 4.2 | Valeurs..... | 15 |
| 4.3 | Objectifs..... | 16 |
| 4.4 | KPI (Key Performance Indicators)..... | 17 |

1 Contexte de la surveillance du marché

1.1 Marché intérieur de l'Union européenne

Le but de l'Union européenne est de faciliter la libre circulation des produits au sein de l'espace économique européen (EEE), notamment dans les 27 Etats membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège.

A savoir que la Suisse a adopté la plupart de la législation de l'UE¹ en droit national. Basée sur des Mutual Recognition Agreements (MRA), la Suisse assure une très bonne coopération avec les Etats membres de l'UE.

En juillet 2021, l'EEE compte environ 520 millions d'habitants.



Figure 1: Etat membres de l'EEE (février 2014)

Les directives « Nouvelle Approche » ont été développées au niveau de l'UE par la DG GROW, qui est chargée des politiques de l'UE dans le domaine du marché unique, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des petites entreprises.

Les directives « Nouvelle Approche », introduites en 1985, ont comme objectifs principaux l'amélioration de la compétitivité européenne et la création des principes de libre circulation des produits dans l'espace économique européen. En contrepartie, les Etats membres se sont engagés à développer des structures de surveillance du marché, pour éviter toute concurrence déloyale entre les entreprises nationales, européennes et internationales.

¹ La législation de l'UE est composée d'actes législatifs tels que les règlements, directives et décisions, qui ont un effet direct ou indirect sur les États membres de l'UE.

Dans ce contexte, les missions du département de la surveillance du marché sont donc principalement la protection des intérêts des opérateurs économiques nationaux. L'autorité de surveillance du marché est ainsi au service de la compétitivité et contribue à garantir le respect des exigences applicables aux produits.

Tel que défini dans les directives « Nouvelle Approche », les interlocuteurs des autorités de surveillance du marché lors des contrôles des produits sont exclusivement des opérateurs économiques c'est-à-dire les fabricants, mandataires, importateurs et distributeurs.

A noter que, les utilisateurs finaux profitent également de l'effet bénéfique de la surveillance du marché. Les utilisateurs finaux peuvent être des personnes morales ou des personnes physiques professionnelles ou privées. Un grand nombre de directives « Nouvelle Approche » comme celles relatives aux machines, ascenseurs, explosifs à usage civil, équipements sous pression ou installations à câbles ne concernent ainsi que des utilisateurs professionnels.

Les contrôles effectués par les autorités de surveillance du marché sont réalisés sur des produits qui sont mis à disposition sur le marché. Les produits qui ont déjà été achetés par un utilisateur final ne sont pas concernés.

Dans ce contexte, le nouveau Règlement (UE) 2019/1020 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 sur la surveillance du marché et la conformité des produits est mis en application en 2021 pour renforcer davantage la surveillance du marché. Entre autre, ce règlement :

- fixe un cadre pour la surveillance du marché des produits afin de garantir qu'ils répondent aux exigences garantissant un haut niveau de protection des intérêts publics tels que :
 - la santé et la sécurité en général
 - la santé et la sécurité sur le lieu de travail
 - la protection des utilisateurs finaux
 - la protection de l'environnement et la sécurité publique
- fixe un cadre pour les contrôles sur les produits provenant de pays tiers
- établit les principes généraux applicables au marquage CE

Les Etats membres doivent donc veiller à une surveillance efficace de leur marché. Ils sont tenus d'organiser et de réaliser des contrôles appropriés afin que les produits couverts par les actes législatifs répondent aux exigences garantissant un haut niveau de protection des intérêts publics et économiques.

Au Luxembourg, l'ILNAS est l'autorité compétente pour exécuter la surveillance du marché dans le cadre de certains actes législatifs suivant la « Nouvelle approche », ainsi que pour certains actes législatifs suivant l'« Ancienne approche ». Concrètement, le département de la surveillance du marché de l'ILNAS gère plusieurs actes législatifs nationaux et européens du domaine de la surveillance du marché de produits non alimentaires. Toutes les autorités compétentes de la surveillance du marché au Luxembourg sont présentées dans le document de l'ILNAS « Autorités compétentes et organismes notifiés au Grand-Duché de Luxembourg »².

² Autorités compétentes et organismes notifiés au Grand-Duché de Luxembourg
<https://portail-qualite.public.lu/fr/libre-circulation-surveillance-du-marche/surveillance-marche.html>

1.2 Introduction de l'ILNAS

L'ILNAS est une administration publique sous la tutelle du ministre ayant l'économie dans ses attributions.

Pour des raisons de complémentarité, d'efficacité, de transparence et dans le cadre de la simplification administrative, l'ILNAS rassemble sous une même structure plusieurs missions administratives et techniques qui étaient auparavant dans les attributions de plusieurs ministères, respectivement administrations de l'Etat. De ce fait, l'ILNAS correspond à un réseau de compétences au service de la compétitivité de l'économie nationale et de la protection des utilisateurs finaux.

L'ILNAS a été créé par la loi du 20 mai 2008 et a démarré ses activités le 1er juin 2008. Cette loi a été abrogée et remplacée par la « loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS³ ».

L'ILNAS est composé de plusieurs départements et services, notamment:

1. le département « Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) »
2. le département « Confiance numérique »
3. le département « Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance (OLAS) »
4. le département « Surveillance du marché »
5. le département « Bureau luxembourgeois de métrologie »
6. le service de « Autorité nationale de certification de cybersécurité »
7. le département « Budget et administration »



Figure 2: Départements et services de l'ILNAS

³ Legilux : <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2014/0135/2014A2144A.html>

Afin de pouvoir atteindre les objectifs, l'ILNAS a mis en place plusieurs cellules qualité qui assurent la conformité de son management aux normes applicables pour l'ILNAS :

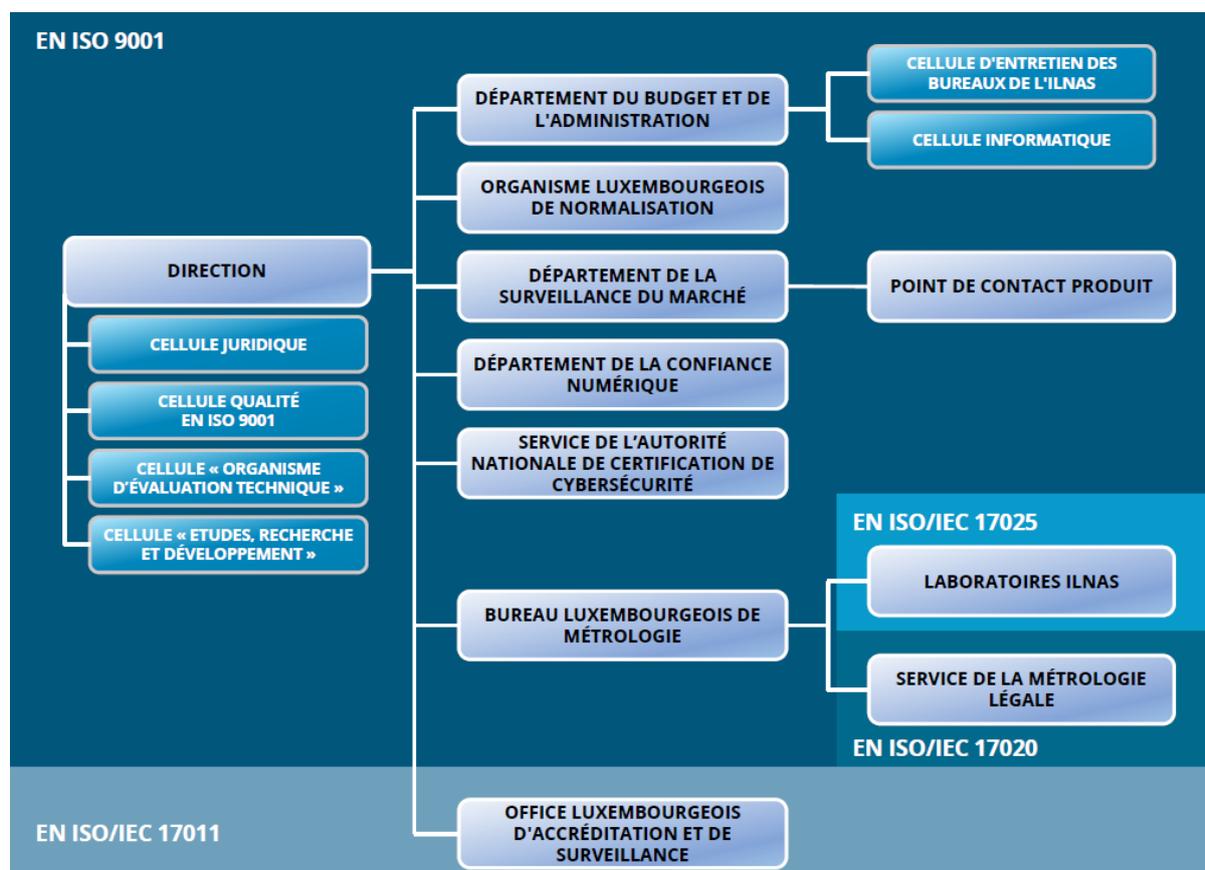


Figure 3: Systèmes de management de la qualité au sein de l'ILNAS

- EN ISO 9001:2015 pour l'OLN, le Département de la confiance numérique, le Département du budget et de l'administration, le Département de la surveillance du marché, le Bureau luxembourgeois de métrologie, le service de l'autorité nationale de certification de cybersécurité, la Cellule informatique et sécurité de l'information ainsi que les la Cellule des organismes d'évaluation technique.
- EN ISO/IEC 17011:2017 pour l'OLAS
- EN ISO/IEC 17020:2012 pour le Service de la métrologie légale
- EN ISO/IEC 17025:2017 pour les laboratoires ILNAS
- EN ISO/IEC 17025:2005 pour le service de la métrologie scientifique et industrielle du Bureau Luxembourgeois de Métrologie

Les systèmes de management de la qualité concernant les normes EN ISO/IEC 17020:2012 et EN ISO/IEC 17025:2017 font référence à des documents du système de management de la qualité de la norme EN ISO 9001:2015.

1.3 Département de la surveillance du marché au sein de l'ILNAS

Au Luxembourg, l'ILNAS est l'autorité compétente pour exécuter la surveillance du marché dans le cadre de certains actes législatifs suivant la « Nouvelle approche », ainsi que pour certains actes législatifs suivant l'« Ancienne approche ».

Une liste de toutes les autorités compétentes de la surveillance du marché au Luxembourg est présentée dans le document de l'ILNAS « Autorités compétentes et organismes notifiés au Grand-Duché de Luxembourg ».

Le département de la surveillance du marché assure la surveillance du marché selon les actes législatifs.

Depuis juillet 2015, le département de la surveillance du marché est certifié selon la norme EN ISO 9001 dans le cadre du système de management de la qualité.

Le département de la surveillance du marché assure la surveillance du marché dans le cadre de la législation applicables aux des produits tels qu'énumérés à l'article 8 de la loi modifiée du 4 juillet 2014 portant réorganisation de l'ILNAS. Il s'agit des produits suivants :

- les appareils à gaz
- les appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles
- la mise sur le marché des articles pyrotechniques
- les ascenseurs
- la compatibilité électromagnétique
- les équipements de protection individuelle
- les équipements sous pression
- les équipements sous pression transportables
- les équipements hertziens et aux équipements terminaux de télécommunications
- l'étiquetage de pneumatiques en relation avec l'efficacité en carburant et d'autres paramètres essentiels
- les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie
- la mise sur le marché et au contrôle des explosifs à usage civil
- la dénomination des fibres textiles et à l'étiquetage et aux marquages correspondants des produits textiles au regard de leur composition en fibres
- les générateurs d'aérosols
- l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits
- les installations à câbles transportant des personnes
- les instruments de mesure
- les instruments de pesage à fonctionnement non automatique
- la sécurité des jouets
- les machines
- le matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
- les produits de construction
- les produits en préemballages en ce qui concerne les aspects métrologiques
- les récipients à pression simple

- la sécurité générale des produits
- les bateaux de plaisance
- les équipements marins
- les véhicules agricoles et forestiers
- les véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles
- les véhicules à moteur et leurs remorques, ainsi que les systèmes composants et entités techniques distincts destinés à ces véhicules ».

A noter que c'est le ministère de l'Economie qui est responsable de la transposition des directives sur proposition de l'ILNAS.

2 Introduction à la politique d'exécution du département de la surveillance du marché

2.1 Objectif de la politique d'exécution

L'ILNAS a développé une politique d'exécution afin d'assurer sa surveillance du marché national de manière adéquate.

Ce document décrit la politique d'exécution du département de la surveillance du marché au sein de l'ILNAS. Il a comme objectif:

- de guider les collaborateurs du département lors de la mise en place d'un plan d'action et de son exécution
- de présenter au grand public de manière générale la politique d'exécution du département et son approche au sein de l'ILNAS

2.2 Structure de la politique d'exécution

L'ILNAS a développé une politique d'exécution pour assurer de manière générale le bon fonctionnement de la surveillance du marché.

Toutefois comme évoqué dans le paragraphe 1.3, l'ILNAS est l'autorité compétente de certains actes législatifs. Comme ceux-ci se distinguent par plusieurs facteurs (par exemple : les parties prenantes, les actes législatifs applicables, les produits et catégories des produits, le degré des risques présentés par les produits, etc.), il est nécessaire de gérer leur surveillance du marché adéquatement.

3 Approche de la politique d'exécution du département de la surveillance du marché

3.1 Approche de la politique d'exécution

Le développement et l'exécution de la politique d'exécution de la surveillance du marché sont basés sur :

- l'analyse du marché économique, concernant les actes législatifs dont l'ILNAS est l'autorité compétente pour la surveillance du marché
- les priorités infligées par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne
- les priorités infligées par les autorités nationales (par exemple: le ministère)
- les ressources humaines du département
- les ressources financières du département
- les ressources matérielles du département



Figure 4: Paramètres influant la politique d'exécution du département de la surveillance du marché

Dans ce cadre, l'approche choisie de la politique d'exécution, au sein du département, se compose de quatre étapes :



Figure 5: Approche de la politique d'exécution

Comme énoncé dans le paragraphe 1.3, l'ILNAS est l'autorité compétente pour assurer la surveillance du marché de produits couverts par certains actes législatifs. Toutefois, ceux-ci se différencient par plusieurs paramètres, comme par exemple :

- les actes législatifs applicables
- les produits et les catégories de produits concernés
- les parties prenantes (par exemple : les opérateurs économiques⁴, les collaborateurs, les experts, les utilisateurs finaux, les travailleurs, etc.)
- les parties prenantes au niveau des instituts européens (par exemple : la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'UE, les Etats membres, etc.)
- le degré de risque présenté par le produit ou la catégorie de produits
- l'impact économique des produits sur le marché national et européen

Dû à ces différences, il est nécessaire de gérer individuellement la surveillance du marché pour chaque acte législatif.

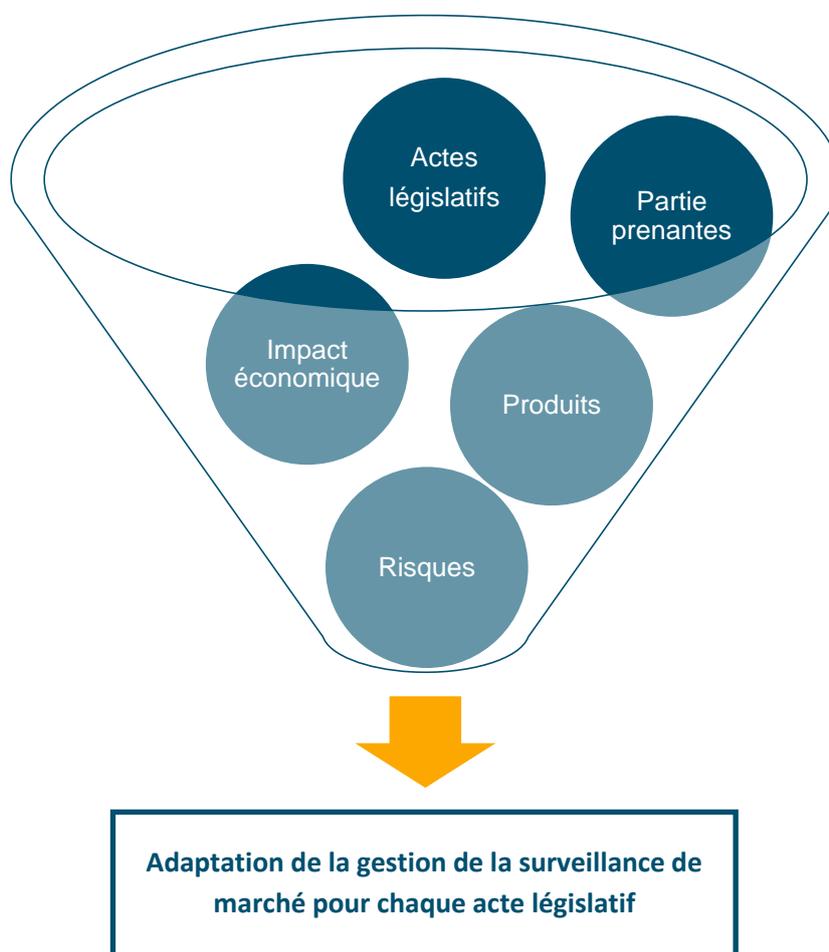


Figure 6: Paramètres influant un acte législatif

⁴ le fabricant, le mandataire, l'importateur, le distributeur, le prestataire de services d'exécution des commandes ou toute autre personne physique ou morale soumise à des obligations liées à la fabrication de produits, à leur mise à disposition sur le marché ou à leur mise en service conformément à la législation d'harmonisation applicable de l'Union

4 Politique d'exécution du département de la surveillance du marché

4.1 Vision

La vision du département de la surveillance du marché de l'ILNAS est :

Un bon fonctionnement de la surveillance du marché pour :

- garantir la libre circulation des produits de consommation non alimentaires en Europe
- éviter une concurrence déloyale entre les entreprises
- détecter les produits non conformes en libre circulation afin de protéger les utilisateurs finaux et l'environnement.

Ainsi, l'ILNAS vise à :

- vérifier la conformité des produits afin de contribuer à un niveau de protection élevé au Luxembourg
- surveiller, quelle que soit l'origine du produit, le respect des dispositions de la législation de l'UE
- soutenir la promotion de l'économie dans l'EEE en veillant à une libre circulation des produits et en évitant une concurrence déloyale entre les opérateurs économiques
- être l'autorité nationale à l'écoute des parties prenantes nationales

4.2 Valeurs

Les valeurs du département de la surveillance du marché sont les suivantes :

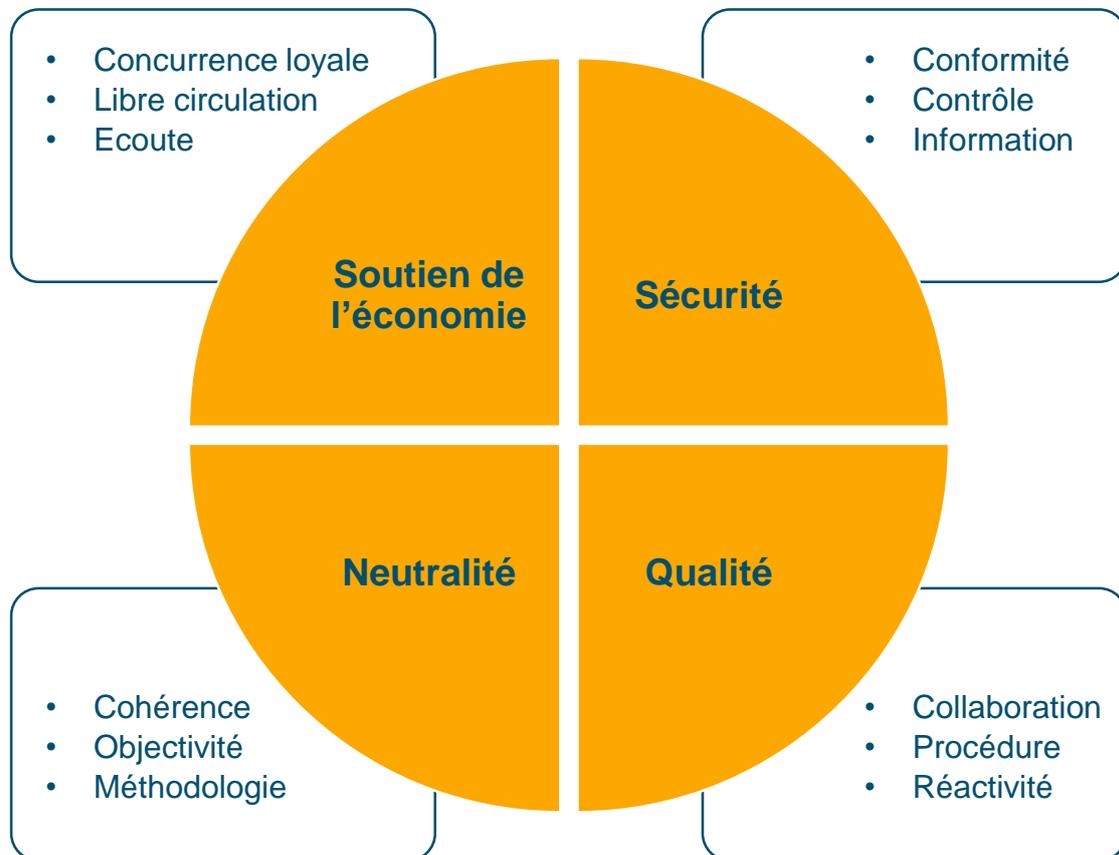


Figure 7: Valeurs du département de la surveillance du marché

4.3 Objectifs

Les objectifs sont séparés en deux catégories afin de mieux pouvoir distinguer entre les objectifs au niveau national et ceux au niveau européen.

Le suivi et le développement de la réalisation de ces objectifs sont effectués à l'aide des KPI.

De plus, les objectifs seront évalués périodiquement et adaptés adéquatement, si nécessaire.

Les activités de l'ILNAS se limitent aux produits énumérés à l'article 8 de la loi modifiée du 14 juillet portant réorganisation de l'ILNAS.

Objectifs au niveau national

1. coordonner efficacement la surveillance du marché au niveau national entre les autorités compétentes de la surveillance du marché pour les produits concernés
2. coopérer systématiquement avec l'Administration des Douanes et Accises dans le cadre du contrôle à l'importation des produits provenant d'un pays tiers
3. sensibiliser les parties prenantes dans la prise en compte des préoccupations de sécurité et qualité des produits
4. contrôler et analyser des produits qui sont mis à disposition en ligne et hors ligne sur le territoire national. Ils sont effectués appropriés, d'une ampleur suffisante, sur les caractéristiques des produits, par des contrôles documentaires et, au besoin, des contrôles physiques et des examens de laboratoire sur la base d'échantillons adéquats
5. réaliser des visites sur le terrain de manière planifiée auprès des opérateurs économiques
6. traiter les réclamations effectuées par les utilisateurs finaux et les entreprises relatives aux produits concernés
7. rechercher systématiquement sur le territoire luxembourgeois les produits notifiés comme dangereux par Safety Gate
8. informer les opérateurs économiques collaborant avec l'ILNAS et les autres autorités compétentes de la surveillance du marché, des produits notifiés comme dangereux par Safety Gate
9. collaborer avec des laboratoires externes ou autres organismes accrédités pour réaliser des essais
10. former les collaborateurs selon les compétences à élargir, en participant à des formations nationales

Objectifs au niveau européen

1. participer à des campagnes européennes et coordonner avec les autres Etats membres de l'EEE les actions de surveillance du marché (par exemple : PROSAFE, ADCO, CASP, etc.)
2. contribuer à la création et aux adaptations des actes législatifs
3. participer aux groupes techniques et réunions européennes (par exemple : Réseau de l'UE, Working group, Standing committee, ADCO, etc.)
4. renforcer l'expertise des collaborateurs de l'ILNAS en échangeant les meilleures pratiques avec les autres Etats membres
5. échanger les informations et coopérer avec les autorités de surveillance du marché des Etats membres, la Commission et les agences compétentes de l'Union.

4.4 KPI (Key Performance Indicators)

Les indicateurs principaux du département de la surveillance du marché tels que retenus dans le système qualité EN ISO 9001:2015 de l'ILNAS.

Contacts

ILNAS - Surveillance du marché

1, Avenue du Swing (Southlane Tower I)
L-4367 Belvaux
Luxembourg

Tél : (+352) 24 77 43 20

Fax : (+352) 24 79 43 20

E-Mail : surveillance@ilnas.etat.lu

Web : www.portail-qualite.lu